



CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 1999

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 14 DÉCEMBRE 1998
- 1.3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 1998
- 1.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1998
- 1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 9 DÉCEMBRE 1998

2. RÉGLEMENT

- 2.1 ADOPTION DU RÉGLEMENT NUMÉRO 700-46-98 INTITULÉ «RÉGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) REVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA GARDE DE CHEVAUX COMME USAGE ADDITIONNEL À UN USAGE «HABITATION» ; B) AUTORISER LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UNE HABITATION DANS LA COUR AVANT À CERTAINES CONDITIONS»
- 2.2 ADOPTION DU RÉGLEMENT NUMÉRO 700-47-98 INTITULÉ «RÉGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATIONS ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : A) CRÉER LA ZONE I05-537 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE I05-529 ET À AUTORISER DANS CETTE NOUVELLE ZONE LES

USAGES DES CLASSES INDUSTRIELLES I1 ET I2, CERTAINS USAGES DE LA CLASSE COMMERCIALE C4 AINSI QUE LES ÉTABLISSEMENTS EXPLOITANT L'ÉROTISME ; B) PROHIBER LES ÉTABLISSEMENTS EXPLOITANTS L'ÉROTISME SUR L'ENSEMBLE DE TERRITOIRE DE BROMONT À L'EXCEPTION DE LA NOUVELLE ZONE I05-537»

- 2.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-48-98 INTITULÉ «RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À AUTORISER L'EXPLOITATION D'UNE ÉRABLIÈRE DANS TOUTES LES ZONES SELON CERTAINES CONDITIONS PARTICULIÈRES»

3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 3.1 62^E CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
- 3.2 16^E CONGRÈS DE LA FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP
- 3.3 «PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES»: CAHIER SPÉCIAL DE LA TRIBUNE

4. AVIS DE MOTION

- 4.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À NE PLUS AUTORISER DE NOUVELLES ENSEIGNES DÉTACHÉES À MOINS DE CENT MÈTRES (100 M) DE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST DANS LES ZONES I01-100; C01-101, C01-106, R01-109, A01-110, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, R04-476 ET R04-478
- 4.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DONNANT LE CARACTÈRE DE RUE ET OUVRANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 1789-10 ET 1789-15 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME

5. AFFAIRES COURANTES

- 5.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 1999
- 5.2 SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF ET QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE BROMONT
- 5.3 TAUX D'INTÉRÊT DES COMPTES À RECEVOIR

- 5.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR GUILLAUME BOISVERT-GOYETTE
- 5.5 FONDS SPÉCIAL DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS LOCALES (RÉFORME TRUDEL) : PAIEMENT DE LA FACTURE DE TROIS CENT VINGT MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS (320 657\$)
- 5.6 ADJUDICATION DU CONTRAT DE MARQUAGE DE RUES
- 5.7 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 1999
- 5.8 DEMANDE D'ALIÉNATION DU LOT 992 DU CADASTRE DE BROMONT FAITE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC
- 5.9 NOM DONNÉ AU LOT NUMÉRO 1789-10 (RUE) DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
- 5.10 ACHAT DE LA RUE PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 1789-10 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME ET DE LA RUE SAINT-PATRICK
- 5.11 OFFRE DE SERVICE POUR LA NUMÉRISATION DE LA MATRICE GRAPHIQUE
- 5.12 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES DES ÉDIFICES MUNICIPAUX, MODIFIANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 98-12-475

6. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 6.1 PAIEMENT D'UN MONTANT FORFAITAIRE POUR L'ANNÉE 1997 AUX CADRES ET NON-SYNDIQUÉS DE LA VILLE DE BROMONT

7. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 7.1 DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE WATERLOO
- 7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 10 DÉCEMBRE 1998
- 7.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LOUISE HAREL, MINISTRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES MUNICIPALES, DATÉE DU 21 DÉCEMBRE 1998

- 7.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE REMERCIEMENT DE MADAME FRANCE POMERLEAU, PRÉSIDENTE D'ABC ENVIRO FAUNIQUE
 - 7.5 DÉPÔT DU BILAN DE L'ANNÉE 1998 DE L'UNITÉ DE SECOURS BROME-MISSISQUOI INC.
 - 7.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME ÉLISABETH MASSON B.SC., DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE RELATIVEMENT À LA LOI SUR LE TABAC ET LES ORGANISATIONS MUNICIPALES
 - 7.7 DÉPÔT DE LA DÉCISION EN RÉVISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVEMENT AUX LOTS 992 ET 993 DU CADASTRE DE BROMONT
 - 7.8 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ANDRÉ HAMELIN DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVEMENT À LA DEMANDE D'INSTALLATION D'ARRÊTS MULTIPLES À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 241 ET DES CHEMINS COMPTON ET DE GASPÉ
8. **VARIA**
 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ADJOINT AU GREFFE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A.